

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois centième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 18 juin 2007 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 17 septembre 2007

Procès-verbal de la trois centième réunion du Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 18 juin 2007 à 18 h 00, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

MEMBRES :

PRÉSENT

ABSENT

BLEYAERT, Élodie
Membre étudiant

X

DUPONT-ROUSSE, Pierrette
Membre socio-économique

X

GATIEN, Claudette
Membre socio-économique

X

GRAND-MAÎTRE, Hélène
Vice-rectrice à l'administration
et aux ressources

X

SIMARD, Jean-François
Professeur – Département de travail
social et des sciences sociales

X

THONNARD, Marlène
Membre socio-économique

X

VAILLANCOURT, Jean
Recteur

X

PERSONNE CONVOQUÉE :

DUBÉ, Denis
Vice-recteur à l'enseignement et
à la recherche

X

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

En l'absence du secrétaire général, madame Linda DuPont, adjointe au secrétaire général, agit à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente réunion.

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 21 h 35.

Il est proposé par madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyé par madame Claudette Gatién, de nommer madame Linda DuPont comme secrétaire d'assemblée.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatién, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dix-neuvième réunion
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais
- 4.- Adoption de protocoles reliés au rabais consenti sur le forfait de transport en commun CAM-PUCE UQO pour les années 2007-2008 et 2008-2009
- 5.- Embauche d'un(e) préposé(e) au comptoir de services et téléphoniste à la Direction des communications et du recrutement
- 6.- Embauche d'un(e) commis aux acquisitions au Service de la bibliothèque
- 7.- Embauche d'un(e) agent(e) de recrutement à la Direction des communications et du recrutement
- 8.- Renouvellement de la convention de partenariat entre la firme Nexient Learning, connue avant sous le nom de CDI Education, et l'Université du Québec en Outaouais
- 9.- Modifications à la grille d'autorisation de signature pour les dépenses, engagements ou modifications inférieurs à 125 000 \$
- 10.- Prochaine assemblée
- 11.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dix-neuvième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de madame Claudette Gatién, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dix-neuvième réunion sous réserve des modifications apportées en séance.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur et les vice-recteurs informent les membres du Comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-dix-neuvième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que lors

de sa réunion du 23 mai 2006, le Conseil d'administration avait approuvé des modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais.

Les modifications apportées avaient été approuvées par le Comité exécutif du 23 mai 2006 et résultaient des commentaires reçus en mars 2006 dans le cadre des groupes de discussion formés pour :

- mesurer le niveau de satisfaction des utilisateurs;
- connaître leur perception sur différents aspects qualitatifs; et
- obtenir des éléments visant à améliorer le service.

Les modifications portaient principalement sur le nombre de zones (passage de 3 à 2 zones), l'ajout d'un permis pour la période estivale et l'augmentation de tarifs.

Le Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement prévoit que les changements mineurs, tels que le type de permis et les tarifs, sont approuvés par le Comité exécutif.

Les terrains de stationnement sont actuellement divisés en zones et la Ville de Gatineau surveille les parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais.

Dans le but d'améliorer le service aux usagers, il est proposé de modifier le Règlement par les modifications suivantes :

- la création d'un nouveau type de permis pour les abonnés externes des installations sportives de l'Université. Ce permis serait valide, dans la zone 2 des deux pavillons, pour une période de deux heures consécutives durant les heures d'ouverture des installations sportives du pavillon respectif;
- le permis de soir serait modifié pour un permis de soir et de fin de semaine;
- des espaces de stationnement pour femmes enceintes seraient aménagés aux deux pavillons. Les femmes enceintes devront détenir un permis de stationnement valide, zone 1 ou 2, ou un reçu valide d'horodateur pour leur permettre de les utiliser. L'utilisation de ces espaces se fera sur une base d'honneur, c'est-à-dire que l'Université s'attend à ce que les automobilistes respectent les consignes et que seules les femmes enceintes utilisent les espaces qui leur sont réservés; et
- l'ajout à l'effet que seules les conférences de presse officielles de l'Université et de sa Fondation, ainsi que les journées de collecte de sang d'Héma Québec, seront admissibles à la gratuité pour le stationnement.

Les tarifs resteraient inchangés pour 2007-2008.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 300-CX-1310 concernant les modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

Un membre indique qu'un nombre élevé de constats d'infraction serait émis par la Ville de Gatineau malgré le fait que les vignettes seraient visibles. La vice-rectrice à l'administration et aux ressources va obtenir de la Ville de Gatineau des détails sur le nombre de constats d'infraction remis dans les stationnements des deux pavillons.

4.- **Adoption de protocoles reliés au rabais consenti sur le forfait de transport en commun CAM-PUCE UQO pour les années 2007-2008 et 2008-2009**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources informe les membres que l'Université du Québec en Outaouais a choisi de faire le virage vert. En effet, le Plan d'aménagement du campus consolidé, présenté à la communauté universitaire à l'automne 2005, exposait les grands axes de ce virage par la diminution du nombre d'espaces de stationnement disponibles et l'accueil d'un poste de transit de Rapibus dans le prolongement du boulevard Saint-Joseph afin d'assurer une bonne desserte de l'Université.

Afin d'encourager le choix du transport en commun comme mode de déplacement pour ses étudiants, l'Université, de concert avec l'Association générale des étudiants et

Après délibérations, sur proposition de madame Marlène Thonnard, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 300-CX-1311 concernant l'adoption de protocoles reliés au rabais consenti sur le forfait de transport en commun CAM-PUCE UQO pour les années 2007-2008 et 2008-2009, laquelle est jointe en appendice.

5.- **Embauche d'un(e) préposé(e) au comptoir de services et téléphoniste à la Direction des communications et du recrutement**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la création d'un poste de préposé(e) au comptoir de services et téléphoniste à la Direction des communications et du recrutement le 22 mai 2007 (résolution 311-CA-4641), le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste.

Le Comité de sélection, composé de monsieur Jean Boileau, directeur à la Direction des communications et du recrutement, madame Geneviève Béland, chargée de gestion au Bureau du registraire et des services aux étudiants et madame Sara Boudreau, conseillère en gestion des ressources humaines, a reçu quatre-vingt-six candidatures et a retenu pour une entrevue cinq candidatures externes dont une qui ne s'est pas présentée et une autre qui s'est désistée.

Le Comité de sélection recommande la candidature de madame Karine Leduc-Lirette à titre de préposée au comptoir de services et téléphoniste, et ce, à compter du 19 juin 2007.

Madame Leduc-Lirette possède un diplôme d'études secondaires obtenu en 1997 et un diplôme d'études professionnelles (spécialisation : secrétariat) obtenu en 2000. Elle est présentement employée à titre de personne salariée affectée à des remplacements au Service des ressources humaines et financières à l'Université du Québec en Outaouais depuis 7 mois. Elle possède environ 7 ans d'expérience.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par monsieur Jean-François Simard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 300-CX-1312 concernant l'embauche d'une préposée au comptoir de services et téléphoniste à la Direction des communications et du recrutement (**Karine Leduc-Lirette**), laquelle est jointe en appendice.

6.- **Embauche d'un(e) commis aux acquisitions au Service de la bibliothèque**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste de commis aux acquisitions au Service de la bibliothèque, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste.

Le Comité de sélection, composé de madame Hélène Larouche, directrice du Service de la bibliothèque, madame Sylvie Gervais, bibliothécaire et madame Martine Gaudreault, technicienne en ressources humaines, a reçu 2 candidatures et a retenu pour une entrevue deux candidatures internes.

Le Comité de sélection recommande la candidature de monsieur Sébastien Charron à titre de commis aux acquisitions au Service de la bibliothèque, et ce, à compter du 19 juin 2007.

Monsieur Charron possède un diplôme d'études collégiales en sciences humaines obtenu en 2005. Il est commis au prêt entre bibliothèques à l'Université du Québec en Outaouais depuis le mois d'août 2005. Il possède environ 2 ans d'expérience.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 300-CX-1313 concernant l'embauche d'un commis aux acquisitions au Service de la bibliothèque (**Sébastien Charron**), laquelle est jointe en appendice.

7.- **Embauche d'un(e) agent(e) de recrutement à la Direction des communications et du recrutement**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la vacance, ainsi qu'à la pertinence de maintenir le poste d'agent(e) de recrutement à la Direction des communications et du recrutement, le Service des ressources humaines et financières a procédé à l'affichage dudit poste.

Le Comité de sélection, composé de monsieur Jean Boileau, directeur à la Direction des communications et du recrutement, madame Louise Lemay, agente de recrutement et madame Nathalie Tremblay, agente de recrutement, toutes deux à la Direction des communications et du recrutement et madame Sara Boudreau, conseillère en gestion des ressources humaines, a reçu soixante-treize candidatures et a retenu pour une entrevue six candidatures.

Le Comité de sélection recommande la candidature de madame Martine Mercier à titre d'agente de recrutement à la Direction des communications et du recrutement, et ce, à compter du 3 juillet 2007.

Madame Mercier possède un baccalauréat en sciences sociales avec une majeure en science politique et une mineure en histoire obtenu en 2006. Elle est présentement ambassadrice-étudiante depuis plus de 2 ans à l'Université du Québec en Outaouais. Elle possède environ 2 ans d'expérience.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Marlène Thonnard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 300-CX-1314 concernant l'embauche d'une agente de recrutement à la Direction des communications et du recrutement (**Martine Mercier**), laquelle est jointe en appendice.

8.- **Renouvellement de la convention de partenariat entre la firme Nexient Learning, connue avant sous le nom de CDI Education, et l'Université du Québec en Outaouais**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que l'entreprise Nexient, connue avant sous le nom de CDI Education, entretient des liens étroits avec plusieurs universités dans le cadre de formation professionnelle en gestion de projet, notamment avec l'UQAM, l'Université McMaster, l'Université d'Alberta et l'Université Georges Washington. Avec la coordination du Réseau MGP de l'UQ, l'UQO a établi une convention de partenariat avec cette entreprise en 2001 et maintient depuis des relations étroites.

Cette convention, semblable à celle entre l'UQAM et Nexient, se traduit par l'attribution d'un certificat aux participants ayant réussi un des deux programmes de formation en gestion de projet de Nexient dans la région d'Ottawa-Gatineau et la possibilité d'accorder jusqu'à l'équivalent de 10 crédits en vue de l'obtention du diplôme de maîtrise en gestion de projet dans la mesure où le participant satisfait aux conditions d'admissions requises. L'UQO a vérifié le contenu des programmes dispensés par Nexient ainsi que les méthodes d'enseignement et d'évaluation. L'UQO peut aussi mener en tout temps une vérification de qualité et financière auprès de Nexient.

Nexient remet 5 % des frais d'inscription des participants à ces programmes dans la région d'Ottawa-Gatineau, ce qui a représenté un montant d'environ 160 000 \$ pour la durée de la présente convention (du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2007). De ce montant, 50 % est versé au Réseau MGP et 50 % à l'UQO.

L'expérience de ce partenariat a été évaluée très positivement par les responsables du programme de maîtrise en gestion de projet. Selon une estimation sommaire, cette convention aurait attiré environ une vingtaine d'étudiants au programme. Ainsi, il est proposé que la convention soit renouvelée.

Après délibérations, sur proposition de madame Claudette Gatién, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 300-CX-1315 concernant le renouvellement de la convention de partenariat entre la firme Nexient Learning, connue avant sous le nom de CDI Education, et l'Université du Québec en Outaouais, laquelle est jointe en appendice.

9.- **Modifications à la grille d'autorisation de signature pour les dépenses, engagements ou modifications inférieurs à 125 000 \$**

La vice-rectrice à l'administration et aux ressources rappelle aux membres que le Règlement de régie interne de l'UQO prévoit que le Comité exécutif est responsable de la définition des pouvoirs de signature pour les dépenses, engagements et modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$.

Les modifications suivantes à la grille sont proposées :

- a) retrait des inscriptions à la grille pour les adjoints au secrétaire général et au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, puisque ces postes sont maintenant occupés par des cadres dont le pouvoir de signature est prévu de façon globale à la grille;
- b) modification à la note de fin pour permettre qu'un cadre supérieur puisse signer en l'absence du supérieur immédiat;
- c) ajout de la possibilité qu'un cadre puisse être désigné par un cadre supérieur pour agir en intérim lorsqu'il y a absence ou incapacité d'un autre cadre ou d'un responsable d'unité budgétaire. En outre, cette ouverture permettrait de faire face à des situations où un cadre est absent pour maladie pour une période significative;
- d) ajout d'une mention à l'effet que le secrétaire général peut signer dans le cas des ressources allouées au Comité d'éthique en recherche;
- e) retrait de l'information sur le poste agissant comme supérieur dans la mesure où il s'agit d'une information qu'on retrouve au plan des effectifs et qu'il n'est pas requis de la répéter dans cette grille;
- f) élargissement du pouvoir de signature des conseillers en gestion des ressources humaines avec délégation égale pour toutes les personnes visées.

Après délibérations, sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Pierrette Dupont-Rousse, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 300-CX-1316 concernant les modifications à la grille d'autorisation de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires inférieurs à 125 000 \$, laquelle est jointe en appendice.

10.- **Prochaine assemblée**

La prochaine réunion ordinaire est prévue pour le lundi 17 septembre 2007 à 18 h 00, si besoin il y a.

11.- **Levée de l'assemblée**

Sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par madame Marlène Thonnard, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 22 h 15.



Le président d'assemblée



Le secrétaire d'assemblée